



Organisé par ASSOVALCOM
Salle polyvalente - Commequiers 85
Bulletin d'inscription* (voir en bas de la page coordonnées)



Art.1 : Le présent règlement s'applique à tous. Le seul fait de participer entraîne l'acceptation de ce dernier, sous peine d'exclusion par les organisateurs.

Art.2 : Le vide-greniers est ouvert aux particuliers, la place est réservée dès réception du dossier complet. Les exposants doivent avoir rempli les formalités administratives et acquitté leur inscription par chèque à l'ordre de « ASSOVALCOM ». *Soyez les premiers à vous inscrire*

Art.3 : Chaque exposant est responsable de son stand et des dommages qu'il pourrait occasionner aux personnes, aux biens et aux marchandises d'autrui.

Art.4 : De 7h00 à 8h00, accueil des exposants en salle. Ils seront accompagnés par un responsable. Le véhicule sera ensuite stationné sur le parking du bas. Le remballage s'effectue à partir de 18h00.

Art 4Bis : de 8h00 à 9h00, accueil des exposants à l'extérieur. Ils seront accompagnés par un responsable. Le véhicule sera ensuite stationné sur le parking du bas. Le remballage s'effectue à partir de 17h00 à 18h00

Art.5 : la vente d'animaux vivants, d'armes à feu ou blanches, de boissons alcoolisées, de denrées alimentaires, tous les objets contraires aux bonnes mœurs et aux valeurs morales, de la laïcité ou de la république, sont strictement interdits. (loi 2005-882 au JO du 3/8/2005)

Art.6 : L'association organisatrice décline toute responsabilité en cas de litige avec les visiteurs ou les exposants. Les biens exposés sont sous la responsabilité de leur propriétaire.

Art.7 : **Les objets non vendus ne pourront être laissés sur place. Les exposants devront laisser leur emplacement propre, comme à leur arrivée.**

Art.8 : Toute réservation payée est considérée comme définitive. Il ne sera effectué aucun remboursement même en cas de force majeure.

Art.9 : L'espace vide-greniers n'est pas un terrain de jeux, il sera interdit de jouer au ballon, de courir, faire du vélo au risque de faire tomber les personnes ou les étals.

Art 10 : Les professionnels, brocanteurs, antiquaires, ne sont pas admis comme exposants, Ils seront refoulés, la gendarmerie avisée et signalés au service des brocantes. C'est un vide-greniers pour les particuliers uniquement.

Art 11 : Tout emplacement réservé et non occupé sera redistribué à 8 h00 ou à 9h00

Le tarif des emplacements avec table de 1,60m x 0,80m (5€ la table) et à 6 € pour 2m/1
Un coin : bar, café, chocolat, sandwiches, est prévu ainsi qu'une restauration le midi

PARTENAIRE
DE LA VIE ASSOCIATIVE
EN VENDÉE

Crédit Mutuel

CFOMO - RCS La Roche-sur-Yon B 307 049 015.2016



Commequiers
U express
02 51 54 80 79

07 61 45 04 74



AssoVALcom

100, rue du Moulin
85220 - Commequiers
02 51 60 21 34

langlois.jeanmarie@wanadoo.fr
www.Assoval.le85.com



02 51 54 00 42